

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20250407-D_07_04_2025_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025
Publication : 08/04/2025

Délibération n°07-04-2025-027

8.8 Environnement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 7 avril 2025*

Date de convocation	25 mars 2025
Date d'affichage	25 mars 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	34
Votants	48 (dont 14 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 7 avril à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Lamnay, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : 33 - M. Serge AUGER, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Didier TORCHÉ, Mme Laëtizia VEEGAERT.

Était représenté : 1 – M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

Pouvoirs : 14 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Éric DESCOMBES, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Liliane DENIS ayant donné pouvoir à M. Dominique EDON, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, M. Roland MARCOTTE ayant donné pouvoir à M. Guy CHEVAUCHER, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ.

Étaient excusés : 7 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Joël CIRON, M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS.

Secrétaire de séance : Mme Nadège PIOGER.

**ENERGIE : GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE POUR LE DEPLOIEMENT ET LA
MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE
VEHICULES ELECTRIQUES**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°13-12-2023-018 du 13 décembre 2023 relative aux Groupements de commande avec le Conseil Départemental de la Sarthe pour le déploiement et la maintenance d'infrastructures de recharge de véhicules électriques,

Vu la délibération n°15-04-2024-026 du 15 avril 2024 relative au retrait de la délibération n°13-12-2023-018,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2025 portant modification des statuts de la Communauté de communes avec la prise de compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques),

Vu le rapport du Président présenté par M. Eric DESCOMBES, Membre du Bureau délégué à l'Environnement,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que :

- Le groupement de commande contractualisé en 2019 avec l'entreprise Bouygues Energies et Services arrive à échéance ;
- Le Conseil Départemental de la Sarthe envisage de mettre en place deux nouveaux groupements de commande à l'échelle départementale :
 - o L'un pour permettre aux communes et EPCI de déployer, sur leur territoire, des bornes de recharges pour véhicules électriques,
 - o Le second pour en faire assurer la maintenance et la supervision ;
- La durée de chaque groupement de commande serait de 4 ans.

PREND ACTE que l'intégration à ces groupements de commande n'engendrera pas de charge financière pour la collectivité tant qu'il n'y aura pas d'engagement pour l'installation de bornes électriques. Cette intégration est néanmoins effective dès le début de l'accord-cadre et interdit à l'établissement de lancer un autre accord-cadre individuellement.

EST INFORME que :

- Le précédent groupement de commande a permis l'installation de 61 points de charges sur 31 sites du territoire.
- Cette proposition est différente du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt lancée par la Communauté de Communes et qui a permis de trouver un investisseur privé pour poser des bornes électriques sur 4 communes du territoire (La Ferté Bernard, Cherré-Au, Tuffé Val de la Chéronne, Sceaux sur Huisne). Dans le cas présent, c'est la collectivité qui portera les charges financières d'investissement et de fonctionnement des bornes.
- Les deux démarches sont complémentaires, le groupement de commande pouvant intervenir dans un second temps, quand aucun investisseur privé ne se manifeste.

RAPPELLE que la Communauté de Communes a délibéré sur ce sujet en décembre 2023 mais la délibération a dû être annulée car l'intercommunalité n'était pas compétente.

PREND ACTE que suite à la modification des statuts entérinée par l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2025, la Communauté de Communes peut dorénavant installer des bornes de recharge sur les sites relevant de sa compétence (ex : centre aquatique, ZA, gymnases de Tuffé et Le Luart...).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

DECIDE d'intégrer les deux groupements de commande tels que définis ci-dessus, l'un en vue de déployer un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, le second en vue de confier la maintenance et la supervision de ces infrastructures.

VALIDE les deux conventions constitutives des groupements de commandes jointes en annexe.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ces conventions, ainsi que les avenants éventuels et tout document s'y référant.

DESIGNE le Conseil Départemental de la Sarthe comme coordonnateur de ces deux groupements de commande.

S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires le cas échéant.

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 48
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 7 avril 2025
Pour extrait conforme
Le 8 avril 2025

Le Secrétaire de séance

Mme Nadège PIOGER

Le Président

M. Didier REVEAU



